

**Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec**

**Avis de vigilance – influenza aviaire**

**La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations.**

**État de la situation**

**En Ontario**

Il y a présentement 6 cas confirmés d'influenza aviaire hautement pathogène du sous-type H5N1 en Ontario et un 7<sup>e</sup> cas avec taux de mortalité élevé est situé à la frontière du Québec.

Voici le bilan à ce jour:

Cas	Date de confirmation par l'ACIA	Type d'oiseau	Zones de contrôle officielle (cas 1, 2 et 3) ou préliminaire (4, 5, 6 et 7)
1	27 mars 2022	Dinde commerciale de reproduction	<a href="#">Carte 1</a>
2	28 mars 2022	Dinde commerciale	<a href="#">Carte 2</a>
3	30 mars 2022	Dinde commerciale	<a href="#">Carte 1</a>
4	31 mars 2022	Bassecour	<a href="#">Carte 3</a>
5	2 avril 2022	Bassecour	<a href="#">Carte 4</a>
6	4 avril 2022	Petit élevage	<a href="#">Carte 5</a>
<b>7</b>	<b>Sous investigation</b>	<b>Élevage commercial</b>	<b><a href="#">Carte 6</a></b>

**Le potentiel cas #7 est situé dans le comté de Glengarry Sud dans l'est ontarien et la zone à risque préliminaire chevauche une partie du territoire du Québec. Il est important de bien visualiser cette zone au lien de la carte 6 du tableau ci-dessus.**

Nous savons qu'il y a beaucoup de liens commerciaux entre le secteur avicole de l'est ontarien et le secteur avicole du Québec. Pour le moment, les partenaires du secteur avicole ontarien et québécois doivent limiter leurs déplacements dans cette zone aux visites essentielles seulement (p. ex. médecins vétérinaires, livraisons de moulée ou de propane) et en appliquant des mesures de biosécurité rehaussée. Pour les mesures de biosécurité rehaussée à appliquer selon vos activités, veuillez vous référer aux protocoles (code orange) sur le site de l'EQCMA.

(<http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-situation-urgence-code-orange>)

La ferme concernée a été mise en quarantaine par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et le diagnostic de la maladie en cause devrait être connu d'ici deux jours.

Nous vous tiendrons informé de l'évolution de la situation.

**Recommandations**

La vigilance est de mise! Le sud du Québec est présentement en période d'intenses migrations. Pour éviter l'introduction de la maladie dans les élevages de volailles, tous les producteurs et intervenants de la filière avicole doivent être vigilants en rapport avec les oiseaux sauvages pour **éviter que des matières fécales potentiellement contaminées puissent être introduites dans les bâtiments d'élevage**.

Dans vos activités courantes, respecter **rigoureusement** les mesures de biosécurité prescrites dans les protocoles de biosécurité de l'EQCMA (cartons verts) accessibles au lien internet suivant :  
<http://www.eqcma.ca/biosecurite/protocoles-biosecurite-courante-code-vert>

**Pour les producteurs:**

- Il est aussi important de vous assurer de prendre toutes les mesures possibles pour éviter la proximité entre les oiseaux sauvages et votre troupeau (ex. gardez propre la base des silos, évitez de rapporter près des bâtiments des équipements ayant potentiellement circulés dans des fèces d'oiseaux migrateurs aux champs sans que ceux-ci soient lavés et désinfectés).

- Des mesures de biosécurité rigoureuses lors de l'entrée dans les bâtiments sont essentielles tels que le **changement de bottes ou le port de bottes jetables**. Ces mesures s'appliquent aux producteurs, aux employés et à tout visiteur qui entrent dans les poulaillers.

**Importance de la maladie**

**L'influenza aviaire (IA)** est une maladie virale très contagieuse qui **affecte** surtout les troupeaux de **volailles de toutes espèces et de tous âges**. Elle se manifeste aussi chez plusieurs autres types d'oiseaux domestiques et sauvages. Les virus de l'IA sont classés en deux grandes catégories : faiblement ou hautement pathogène. Les virus hautement pathogènes peuvent causer des taux de mortalités très élevés.

**Signes cliniques**

- Augmentation subite du taux de mortalité
- Apathie extrême
- Gonflement de la peau sous les yeux
- Diarrhée
- Chute soudaine de ponte et présence d'œufs à coquille molle ou sans coquille
- Hémorragie au niveau des tarses (pattes)
- Caroncules et crêtes enflées et congestionnées

**Transmission de la maladie**

- Par contact direct :
  - d'oiseaux infectés
- Par contact indirect :
  - personnes et équipements
  - vermine (rongeurs, insectes, oiseaux sauvages)

**Surveillance et Déclaration**

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques de **l'influenza aviaire**, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire pour un diagnostic. L'EQCMA encourage fortement les producteurs à lui déclarer tout cas positif au **1 88-volaille (1 888 652-4553)**. L'EQCMA collaborera alors avec l'ACIA à la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie. L'objectif est d'en limiter les impacts sur l'industrie avicole québécoise.